

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2018

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Dénomination du chemin Jean-Claude-Républicain-Arnoux**

Rapporteur : Philippe Laurent

Dans le cadre du projet du secteur Albert 1er, il est prévu de recomposer les espaces publics au droit de l'accès secondaire à la gare de Sceaux et au droit des futures crèches et résidence pour étudiants.

Le projet comprend notamment la création d'une voie d'accès à la gare, desservant également la résidence pour étudiants. Elle sera à priorité piétonne.

Conformément au décret n°94-1112 du 19 décembre 1994, il est recommandé de donner un nom à toute nouvelle voie créée, afin de transmettre l'information au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre, et ainsi de faciliter le repérage des adresses pour les services des secours, de la poste et d'autres services publics ou commerciaux.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de nommer la nouvelle voie « chemin Jean-Claude-Républicain-Arnoux », en hommage à l'ingénieur qui a conçu le système de voitures à essieux articulés permettant de tracer des lignes ferroviaires courbes.

Jean-Claude-Républicain-Arnoux a inventé ce système en 1838, et c'est sur la ligne Paris-Sceaux qu'il a démontré son efficacité, laquelle est mise en service en 1846. Sceaux est ainsi l'une des premières villes de France à bénéficier du chemin de fer. Les trains en provenance de Paris pénètrent à l'intérieur du jardin de la Ménagerie, à l'emplacement de l'ancien potager de la duchesse du Maine. La nouvelle gare, idéalement située, permet d'accroître l'attractivité de la ville de Sceaux et de ses fameux bals.

À la fin des années 1880, il est envisagé de modifier le tracé de la ligne et de déplacer la gare. Le système Arnoux a dû quant à lui être abandonné en raison du coût d'exploitation. Quelques années plus tard, la ligne est prolongée jusqu'à Robinson et la gare du jardin fermée.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider de créer une nouvelle voie publique telle que délimitée dans le plan ci-joint, de décider de dénommer cette voie chemin Jean-Claude-Républicain-Arnoux et d'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.